

Conseil d'administration

GB.295/16/4 295^e session

Genève, mars 2006

POUR DÉCISION

SEIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Quatrième rapport supplémentaire:
Approbation par les conseils d'administration
des coparrainants du Programme ONUSIDA

des décisions du Conseil de coordination
du programme relatives aux recommandations
de la Cellule mondiale de réflexion

I. Historique

- 1. Le présent rapport présente, pour approbation par le Conseil d'administration, les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA.
- **2.** La Cellule mondiale de réflexion, composée de représentants de 24 pays et institutions, a été créée lors d'une réunion tenue le 9 mars 2005 aux fins d'examiner la riposte mondiale au SIDA. Les participants à cette réunion ont reconnu la nécessité de renforcer la coordination, l'alignement et l'harmonisation dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies, de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et de la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. L'application des trois «principes directeurs» ³ revêt une importance toute particulière pour améliorer la coordination au niveau des pays.
- **3.** Le rapport final de la Cellule mondiale de réflexion a été présenté au Conseil de coordination du Programme ONUSIDA en juin 2005. Il contient une série de

¹ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA.

² Déclaration adoptée par les ministres de la Coopération pour le développement et les responsables des organismes d'aide des pays de l'OCDE lors de la réunion du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Paris 2004.

³ Les trois «principes directeurs» sont les suivants: **un** cadre d'action national contre le VIH/SIDA dans lequel intégrer la coordination des activités de tous les partenaires; **un** organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA à représentation large et multisectorielle et **un** système de suivi et d'évaluation à l'échelon du pays.

recommandations visant à accélérer les interventions pour lutter contre le SIDA et à en améliorer l'efficacité, regroupées sous quatre catégories principales:

- leadership et appropriation nationale par toutes les parties prenantes de chaque pays;
- alignement et harmonisation des efforts;
- réformes visant à une riposte multilatérale plus efficace;
- obligation de rendre des comptes et exercice d'un contrôle des institutions multilatérales et des partenaires internationaux.
- **4.** Les dix recommandations clés couvrent les domaines suivants (texte complet disponible):
 - mécanismes nationaux déclenchant la mise en œuvre et fournissant une base à l'alignement de l'aide extérieure;
 - politiques macroéconomiques et cadres budgétaires soutenant la mise en œuvre d'actions nationales contre le SIDA:
 - alignement de l'aide extérieure sur les stratégies, politiques, systèmes, cycles et plans nationaux:
 - stratégie permettant le passage progressif du stade de projet à celui du financement des programmes, amélioration des liens avec des processus de développement plus larges tels que les stratégies de réduction de la pauvreté et harmonisation de la programmation, du financement et des rapports de suivi;
 - coordination plus étroite du système des Nations Unies à l'échelon des pays grâce à la création de groupes communs des Nations Unies sur le SIDA;
 - mécanisme de résolution des problèmes créé conjointement par le système des Nations Unies et le Fonds mondial ⁴ pour supprimer les goulets d'étranglement entravant la mise en œuvre des interventions:
 - clarification de la répartition des tâches entre institutions multilatérales;
 - accroissement du financement consacré au soutien technique;
 - évaluation par les pays des résultats obtenus par les institutions multilatérales, les partenaires internationaux et les parties prenantes nationales;
 - renforcement des mécanismes et structures de suivi et d'évaluation nationaux favorisant le contrôle d'ensemble des opérations et la solution des problèmes.
- **5.** Lors de sa dernière réunion en juin 2005, le Conseil de coordination du Programme ONUSIDA a favorablement accueilli les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion et a convenu:
 - d'approuver l'ensemble des recommandations formulées par la Cellule mondiale de réflexion;

⁴ Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

- d'exhorter les coparrainants et le Secrétariat de l'ONUSIDA à mettre en œuvre dans les délais impartis les recommandations relatives au programme commun;
- de prier instamment les conseils d'administration des autres institutions multilatérales d'adopter les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion;
- de prier instamment les organisations bilatérales d'appliquer les mesures d'alignement et d'harmonisation préconisées dans ses recommandations.

II. Progrès réalisés dans l'approbation et la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion

- 6. Les conseils d'administration du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'UNICEF, de la Banque mondiale et du Fonds mondial ont approuvé les recommandations. L'Assemblée générale des Nations Unies s'est félicitée de la tâche accomplie par la Cellule mondiale de réflexion qu'elle a approuvée dans le document final du Sommet mondial de 2005. Les autres coparrainants de l'ONUSIDA (OIT, UNESCO, HCR, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Programme alimentaire mondial et OMS) ont fait savoir que les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion seraient présentées pour approbation à leurs conseils d'administration respectifs entre mars et juin 2006.
- 7. Lors de la réunion du Conseil de coordination du programme qui se tiendra en juin 2006, les coparrainants feront rapport sur la mise en œuvre des recommandations. Des progrès considérables ont déjà été enregistrés. L'ONUSIDA et le Fonds mondial ont élaboré des plans de mise en œuvre pour 26 actions distinctes qui sont rapidement mis en pratique. Les efforts portent tout particulièrement sur l'application de la recommandation relative à la création de groupes communs des Nations Unies sur le SIDA chargés d'améliorer l'efficacité des interventions au plan national. Les mesures d'harmonisation recommandées par la Cellule de réflexion mondiale sont prises en compte dans le cadre d'un plan de soutien technique intégré des Nations Unies et dans le cadre d'une répartition des tâches. Le plan offre, par ailleurs, une base plus cohérente pour déterminer quels sont, parmi les coparrainants et le Secrétariat de l'ONUSIDA, les fournisseurs les mieux en mesure d'apporter aux pays l'appui technique dont ils ont besoin.

III. Rôle de l'OIT

8. L'OIT est l'un des coparrainants de l'ONUSIDA depuis octobre 2001. Depuis le 1^{er} juillet 2005 – et ce jusqu'au 30 juin 2006 –, elle assure, en la personne de son Directeur général, la présidence du Comité des organisations coparrainantes de l'ONUSIDA. Cette présidence a permis à l'Organisation de replacer le problème du VIH/SIDA dans le contexte de l'Agenda du travail décent et d'encourager les coparrainants à concerter leurs efforts de lutte contre le VIH/SIDA au plan national afin qu'ils bénéficient aussi aux travailleurs ⁵. Ces efforts se traduisent par une prise de conscience plus aiguë de l'importance qu'il convient d'attacher au VIH/SIDA sur le lieu de travail et par une plus grande participation des mandants tripartites aux activités mondiales et nationales de lutte contre le VIH/SIDA.

⁵ Le VIH/SIDA et l'Agenda du travail décent: assurer une réponse aux besoins, GB.288/ESP/3.

- **9.** Les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion sont conformes aux politiques existantes de l'OIT en matière de VIH et de SIDA et au programme prévu par le Bureau dans le cadre du programme et budget 2006-07. Conformément au mandat qui lui est conféré et en tant qu'organisation jouant le premier rôle dans le monde du travail, l'OIT contribuera à la mise en œuvre des recommandations de la manière suivante:
 - en apportant son soutien aux groupes communs des Nations Unies sur le SIDA des pays en développement mettant en œuvre le programme des Nations Unies en la matière, en veillant notamment à ce que les mesures multisectorielles prises au niveau national pour lutter contre le VIH et le SIDA s'adressent aussi aux travailleurs;
 - en donnant son appui aux équipes de pays pour leur permettre de renforcer durablement les capacités humaines, en particulier, en mobilisant les partenaires sociaux et en améliorant leur capacité à contribuer aux efforts nationaux;
 - en soutenant les équipes de pays pour leur permettre d'intégrer le VIH et le SIDA dans le cadre du développement national et dans les politiques et législations pertinentes, en particulier, dans la législation du travail;
 - en intensifiant les efforts de prévention et en améliorant l'accès aux traitements, aux soins et aux soutiens au niveau de l'entreprise (dans les secteurs public et privé) et à partir des lieux de travail vers la société en général;
 - en renforçant les mesures prises pour lutter contre le VIH et le SIDA dans les organisations du système des Nations Unies.
- 10. Le Conseil d'administration voudra sans doute approuver les recommandations figurant dans le rapport final de la Cellule de réflexion mondiale ainsi que les décisions connexes du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA (jointes en annexe).

Genève, le 8 mars 2006.

Point appelant une décision: paragraphe 10.

Annexe

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) (27-29 juin 2005)

Décisions, recommandations et conclusions

Point 2 de l'ordre du jour: Rapport de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA

- 7. Se félicitant du travail rapide, de haut niveau et hautement participatif de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA, le Conseil de coordination du programme:
 - 7.1 approuve l'ensemble des recommandations formulées dans le rapport final du 14 juin de la Cellule mondiale de réflexion et note l'importance cruciale de l'adhésion des pays ⁶;
 - 7.2 exhorte les coparrainants et le Secrétariat de l'ONUSIDA et invite le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme à élaborer des plans d'action et à mettre en œuvre, dans les délais impartis, les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion tout en poursuivant sur la lancée de celle-ci;
 - 7.3 prie instamment les membres des conseils d'administration des coparrainants de l'ONUSIDA, du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, et d'autres institutions multilatérales d'examiner et d'adopter les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion;
 - 7.4 prie instamment tous les autres partenaires internationaux d'examiner et, dans la mesure du possible, d'appliquer les mesures d'alignement et d'harmonisation préconisées dans les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion;
 - 7.5 demande au Secrétariat et aux coparrainants de l'ONUSIDA, en collaboration avec le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, et d'autres partenaires du développement concernés, de faire rapport sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion lors d'une session spéciale de la réunion du Conseil de coordination du programme en juin 2006;
 - 7.6 demande instamment à l'ONUSIDA de promouvoir la pleine participation de la société civile à l'échelon national et mondial à la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion;
 - 7.7 engage le Secrétariat de l'ONUSIDA à mener un processus rapide et inclusif comprenant la société civile avant la tenue en septembre 2005 de la Conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial pour l'augmentation et la réorientation des Fonds d'accélération programmatique de l'ONUSIDA, afin de permettre au système des

⁶ Voir http://data.unaids.org/Publications/IRC-pub06/JC1125-GlobalTaskTeamReport_en.pdf (anglais seulement).

Nations Unies et à d'autres d'amplifier la prestation et la facilitation de l'appui technique.

Note explicative concernant la section 7: Le CCP reconnaît que la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion doit se faire dans le cadre des législations nationales ainsi que des dispositions réglementaires et des politiques des organes directeurs des organisations multilatérales et des institutions internationales. Le CCP note également que l'adoption d'une approche axée sur le programme implique la coordination de financements parallèles et de fonds communs.